



Actualités filière caprine

Mars-Avril 2023

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.vienne.chambre-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VIENNE



Actualités climatiques

Le mois de mars a été plutôt doux, $+1,1^{\circ}\text{C}$ par rapport aux normales de saison. La pluie tant attendue cet hiver est enfin tombée courant mars ! En moyenne, à l'échelle nationale, les normales ont été dépassées de 40%, dans la Vienne jusqu'à 200%. Les précipitations sont tombées sous forme de giboulées orageuses. Jamais autant d'impacts de foudre n'avaient été recensés pour un mois de mars.

Ces précipitations ont permis d'humidifier les sols qui sont aujourd'hui à des niveaux d'humidité normaux.

Les températures du mois d'avril quant à elles étaient dans les normales de saison ($11,8^{\circ}\text{C}$), une première depuis janvier 2022 ! Quelques gelées ont été constatées les 4 et 5 avril. A l'échelle nationale le déficit pluviométrique du mois d'avril était de 11%, il a atteint 61% dans la Vienne pour un cumul de précipitations à peine plus élevé que 20mm.



Actualités réglementaires

Contractualisation chez les producteurs fermiers :

Pour rappel la contractualisation entre l'éleveur et son client devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023 (hors vente directe, AMAP, Restauration Hors Foyer-marché public).

La contractualisation est obligatoire lorsque le producteur génère un chiffre d'affaire supérieur à 10 000€ par produit distincts (uniquement si ces produits sont distingués dans la comptabilité).

Dans ce cas, un contrat de 3 ans doit être rédigé et proposé à l'acheteur. Il doit comporter au minimum les 7 clauses suivantes :

- Prix
- Quantité, origine et qualité des produits
- Modalités de collecte ou de livraison des produits
- Modalités de paiement
- Durée de contrat
- Force majeure
- Délai de préavis et cas de résiliation du contrat.





Actualités réglementaires

La DJA remplacée par la DNJA (dotation nouveaux et jeunes agriculteurs)

Dans son projet stratégique régional, la Nouvelle-Aquitaine dévoile son plan en matière d'installation. Dans le but d'accroître le nombre d'installation et d'orienter les projets vers des systèmes plus respectueux de l'environnement la région a imposé quelques évolutions.

A partir du 1^{er} juin 2023 :

- La dotation pourra être accessible à tous les demandeurs de 18 à 55 ans ayant une formation agricole de niveau 4 OU un diplôme de niveau 4 + une expérience professionnelle agricole de 24 mois dans les 3 dernières années.
- Un plan d'entreprise viable et durable, démontrant l'atteinte d'un smic à 4 ans, devra être établi avec l'appui d'une structure labellisée
- Le futur installé devra justifier sur sa structure, de l'atteinte d'un écorégime de niveau 2 ou 3 en 3^{ème} ou 4^{ème} année d'engagement, d'une certification HVE ou d'une certification AB sur au moins 97% de la SAU.

L'ambition est d'aider 1 000 agriculteurs par an. Pour cela, le budget est en augmentation de 60% par rapport à la précédente programmation.



Actualités économiques

Aide de soutien aux exploitations bio en difficultés

Le secteur de l'agriculture biologique fait face à de graves difficultés du fait notamment du recul de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique (AB).

Afin de soutenir ces exploitations en AB, un fonds d'urgence de 10 M€ est mis en place par le Ministère en charge de l'agriculture, à l'échelon national.

Pour l'attribution de l'aide forfaitaire, la filière caprine a d'ores et déjà été ciblée.

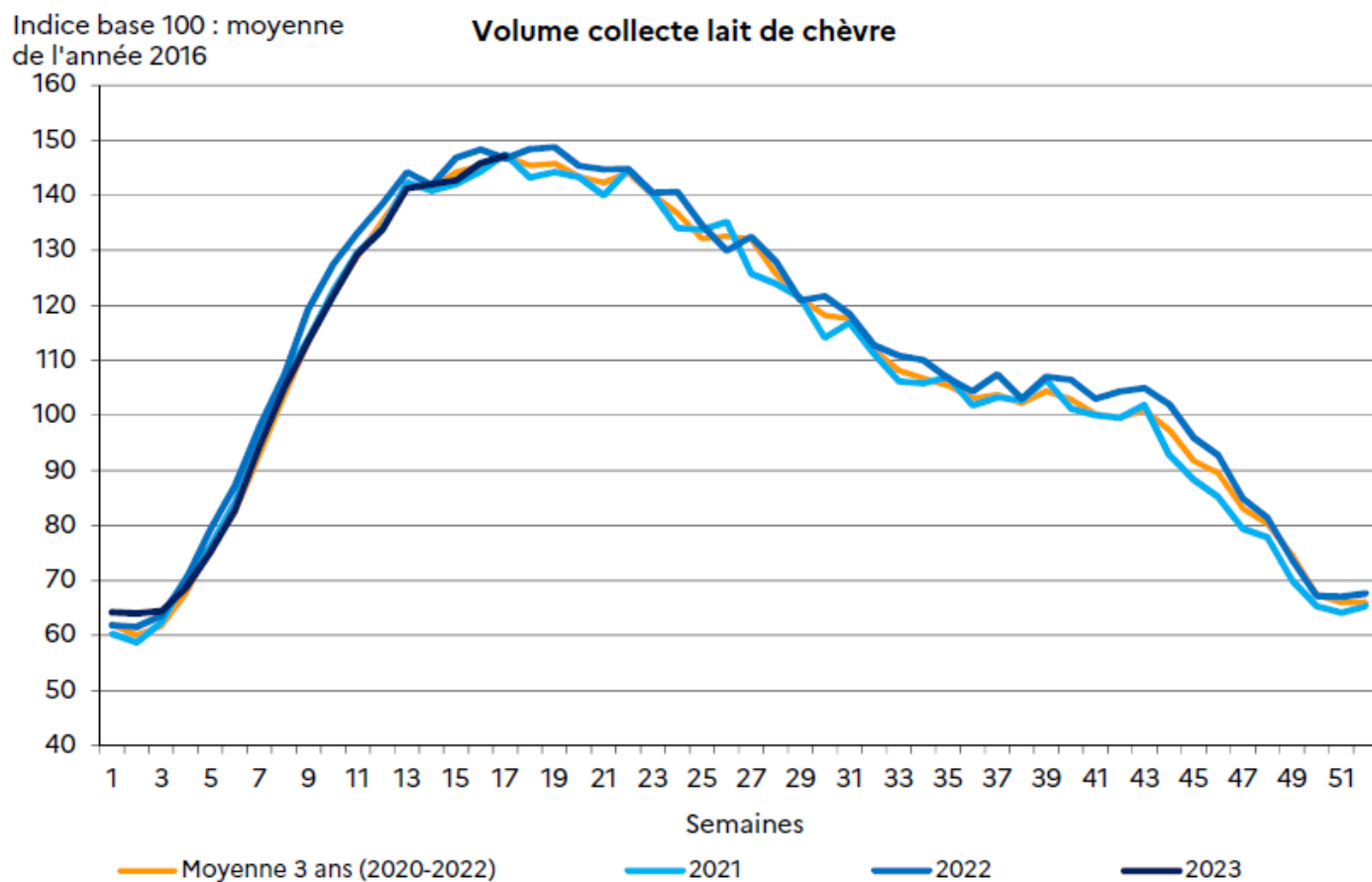
Le formulaire (accessible via le lien ci-dessous) dûment complété est à retourner à la DDT de la Vienne avant le **26 mai**.

https://www.vienne.gouv.fr/contenu/telechargement/36725/233632/file/86_Formulaire_demande_fonds_d%27urgence_BIO.pdf

Actualités diverses

- **Conjoncture collective**

Cumul début d'année par rapport à 2022 : -2,1%



Source : FranceAgriMer / sondage Lait de chèvre





Actualités diverses

Présentation du projet Elevage Caprin Durable (ECD)

L'institut de l'élevage lance un nouveau projet, d'une durée de 3 ans. Son objectif, est d'impliquer massivement les acteurs de la filière caprine dont les éleveurs caprins (livreurs et fromagers) dans la lutte contre le changement climatique en assurant la durabilité économique, environnementale et sociale.

Pour ce faire des exploitations caprines vont être accompagnées dans leur démarche bas carbone et vers la multi-performance.

Ainsi ce sont presque 600 fermes qui vont être suivies. Un diagnostic carbone CAP2ER niveau 2 sera réalisé dans une 100aine d'exploitation, dans les autres exploitations le diagnostic de niveau 1 sera effectué.

Pour le département de la Vienne, une dizaine d'exploitations pourront bénéficier d'un diagnostic de niveau 1. Aussi si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à me le faire savoir.





Retour sur

Colloque caprin du 23 mars

Comme chaque année, la chambre interdépartementale d'agriculture Charente Maritime, Deux Sèvres, le syndicat caprin 79 et Eilyps ont organisé un colloque caprin à l'Absie. Au programme de cette journée : « **Réagir pour diminuer son coût d'énergie** ».

Pour commencer, un point sur la conjoncture énergétique et la volatilité des prix de l'énergie a été fait. Ensuite différents intervenants se sont succédés pour présenter les pistes de réduction de la consommation d'énergie en élevage caprin mais aussi pour autoproduire son énergie et ainsi être plus résilient vis-à-vis de la fluctuation des prix du marché.

L'après midi 3 éleveurs sont venus témoigner de la mise en place sur leur exploitation de différentes solutions pour autoproduire leur énergie (tracker, chaudière à plaquettes) ou réduire la consommation d'énergie (pré refroidisseur).

Retrouvez en annexe un article synthétisant des leviers de réduction de consommation d'énergie et d'autoproduction d'énergie en élevage caprin évoqués lors de cette journée.

A venir

▪ **Journée intergroupes caprin du Poitou Charentes : 1er juin**

Chaque année les différents groupes caprins du Poitou Charentes se réunissent pour échanger à l'occasion de visites d'élevage. Cette année, rendez-vous dans la Vienne afin de découvrir les exploitations de l'EARL de l'Etang et de Mr Clochard. Un pique-nique convivial est prévu le midi.

EARL DE L'ETANG

2 UMO.
350 chèvres à 1 100 kg lait/chèvre.
Mise-bas des chevrettes en février
Troupeau en lactation longue
Alimentation en paille et concentrés

Jérôme Clochard

3 UMO.
950 chèvres à 1 230 kg de lait/chèvre.
2 périodes de reproduction
Alimentation en paille et concentrés
Roto de traite intérieur 44 places.
Activité pépinière de chevrettes

TOUS les éleveurs caprins de la Vienne sont les bienvenus qu'ils soient adhérents ou non à l'ADEC. Votre présence n'engage à aucune adhésion. C'est l'occasion pour vous de rencontrer les membres du groupe et d'en apprendre plus sur son fonctionnement. Je vous invite à revenir vers moi pour vous inscrire.

Retrouvez en annexe le programme prévisionnel complet de l'ADEC pour 2023.

A venir

▪ **Assemblée générale de la FRCAP Chevriers de Nouvelle Aquitaine & Vendée : 23 mai 2023**

La FRCAP est l'association régionale représentant les éleveurs caprins laitiers, fromagers, les engraisseurs et transformateurs de viande caprine auprès des représentants de la collectivité régionale, des laiteries et des partenaires de la recherche-développement & formation. La FRCAP vous invite à son Assemblée générale le 23 mai prochain :

10h30-16h30

**Dans les locaux d'Océalia - salle Michel Grenot
51 Rue Pierre Loti 16100 Cognac**

Programme :

Matin : assemblée statutaire

Après midi : « La filière Ossau Iraty AOP au cœur de la filière brebis laitières des Pyrénées Atlantiques, partenariats et échanges possibles entre 2 filières laitières de petits ruminants »

Visite de la maison Martell (Cognac)

Inscription obligatoire

A retenir

PAC – Demande d'aides surfaciques

Vous avez jusqu'au **31 mai 2023** pour déposer votre dossier de demande d'aide surfacique pour la PAC 2023.

Des délais de paiement plus long sont à prévoir si vous déposez votre demande après le 15 mai.

Attention la date limite de dépôt de l'aide bovine reste fixée au **15 mai 2023**.



Alizée Breton

Conseillère caprin

05 49 44 75 01

06 79 42 74 47

alizee.breton@vienne.chambagri.fr

www.vienne.chambre-agriculture.fr



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VIENNE

Réduire ses charges énergétiques en élevage caprin

Le 23 mars dernier se tenait à l'Absie le colloque caprin organisé chaque année par la chambre interdépartementale d'agriculture Charente Maritime, Deux Sèvres, le syndicat caprin 79 et Eilyps. La thématique, de circonstance, choisie cette année était les économies en matière d'énergie.

Éléments de contexte : la flambée des prix de l'énergie

En 60 ans la production agricole mondiale a été multipliée par 4, l'énergie nécessaire à la production a elle été multipliée par 90 ! La chaîne alimentaire (du champ à l'assiette) consomme 20% de l'énergie mondiale.

En France en 2022, la consommation d'électricité a diminué de 8%. Tout comme nos voisins européens nous développons depuis plusieurs années les énergies renouvelables. Aujourd'hui, en France, 22% de l'électricité provient du solaire et de l'éolien.

Depuis 2021 on assiste à une explosion des cours de l'énergie. Déjà, pour l'électricité, entre janvier 2021 et janvier 2022 le prix du MWh avait été multiplié par 3-4. Puis la guerre en Ukraine a contribué à renforcer cette hausse. Fin 2022, le prix du MWh atteignait les 400€. Heureusement en 2023, les prix sont en baisse, ils étaient en mars 2023 à 100€/MWh. Pour le gaz les évolutions de prix ont été similaires à celles de l'électricité.

En Europe en 2023/2024, si les importations de gaz russe restent bloquées, les prix de l'énergie pourraient rester sous tension car la demande risque d'être supérieure à l'offre.

Pour réduire leur consommation d'énergie, différentes solutions s'offrent aux éleveurs caprins.

Chez les livreurs spécialisés de l'Ouest appartenant au réseau Inosys, en 2021, le coût de l'électricité s'élevait à 26€/1000L, celui du carburant à 39€/1000L. Même si le coût de l'énergie ne représenterait que 6% des charges totales, des économies non négligeables peuvent être faites.

En effet sur la partie bloc de traite par exemple, où le tank est à l'origine de 45-50% des consommations, le chauffe-eau 23 à 26%, la pompe à vide 15 à 19%, diverses économies peuvent être faites :

- **l'entretien du condenseur** via un soufflage tous les deux mois peut permettre de faire jusqu'à 20% d'économies d'électricité,
- **l'aération de la laiterie** : 15% d'économies,
- **la position du tank** (en dirigeant les groupes froids vers l'extérieur) : 15% également
- la mise en place d'un **pré refroidisseur** : jusqu'à 40% d'économies
- la mise en place d'un **récupérateur de chaleur** ou d'un **chauffe-eau solaire** : jusqu'à 60% d'économies
- la **réduction du temps de traite** (meilleure circulation des animaux, nombre de poste adapté, décrochage auto) : jusqu'à 10% d'économies
- l'installation d'un **variateur de débit** sur la pompe à vide : environ 40% d'économies

Focus sur le pré-refroidisseur :

Le pré refroidisseur a une double fonction, il permet grâce à de l'eau froide injectée dans les tuyaux, de refroidir le lait de 35 à 15 degrés avant son arrivée dans le tank. La chaleur du lait est récupérée par l'eau qui peut ensuite être utilisée pour l'abreuvement des animaux. En hiver, on constate une bien meilleure consommation d'eau des animaux lorsque celle-ci est réchauffée (15-20 degrés). Il faut compter 7000 à 8000€ pour l'achat d'un pré refroidisseur et rajouter 6000 à 7000€ pour stocker et distribuer l'eau réchauffée.



Pré-refroidisseur de lait tubulaire

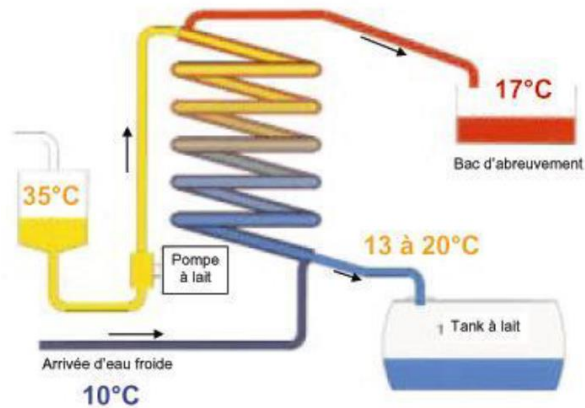


Schéma de fonctionnement d'un pré-refroidisseur

Focus sur le chauffe-eau :

Au niveau du chauffe-eau, il faut veiller à ce que celui-ci soit proche des lieux d'utilisation, qu'il soit bien isolé tout comme les canalisations et que la température soit réglée au plus proche du besoin (passage de 70 à 60°C → 18% d'économies). Un récupérateur de chaleur positionné sur le tank ou un chauffe-eau solaire peuvent également être ajoutés pour pré chauffer l'eau avant son arrivée dans le chauffe-eau. La durée de vie de ce type de système est comprise entre 20 et 30ans et l'investissement initial entre 3000 et 4000€ pour le récupérateur de chaleur et 7000 à 9000€ pour le chauffe-eau solaire.

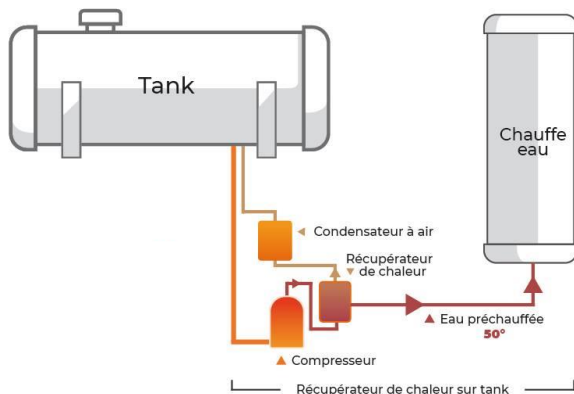


Schéma de fonctionnement d'un récupérateur de chaleur.

Source acsio énergie

Récupérateur de chaleur positionné sur le condensateur du tank



L'après-midi 3 éleveurs ont témoigné de la mise en place sur leur exploitation de diverses installations ayant pour vocation d'autoproduire leur énergie ou réduire leur consommation d'énergie.

Témoignages d'éleveurs :

Delphine Georgelet : éleveuse de 500 chèvres en ration foin de luzerne, produisant et transformant 450 000L de lait cru chaque année.

En 2016, un tracker de 117m² a été installé pour un coût de 80 000€, amortis sur 10 ans. Aucun permis de construire n'est nécessaire. Un tracker est un assemblage de panneaux photovoltaïques qui tourne en fonction de la position du soleil. Il permet donc de capter plus de rayons lumineux qu'un panneau fixe.

L'énergie produite est autoconsommée. Elle sert à la fromagerie ainsi que dans la chèvrerie pour le traitement lumineux des chèvres désaisonnées notamment. Une fois l'installation amortie elle permettrait de faire dans l'exploitation environ 10 000€ d'économie par an, si l'on prend un coût de 0.062€/KWh.

L'inconvénient du tracker est que l'énergie ne peut pas être stockée et que les pics de consommations d'énergie sont décalés des pics d'ensoleillement. Aussi l'hiver toute l'énergie produite est consommée et l'été 30% est perdue. Sur l'année on estime les pertes à 16% soit environ 14 000kWh et 1000€. Aussi il est primordial de réfléchir à la quantité d'énergie nécessaire pour dimensionner au mieux son installation.

Concernant l'entretien, un nettoyage des panneaux est nécessaire une fois par an, l'entreprise se charge de la maintenance.



Tracker solaire. Source Eilyps

GAEC Saboureau : éleveur de 450 chèvres et d'une centaine de génisses à l'engraissement. Ration à base de foin de luzerne et d'enrubannage. 2 périodes de mise bas. 1/3 du lait est transformé sur l'exploitation.

En 2009, une chaudière à copeaux de bois a été installée. Cette dernière permet de chauffer la nurserie, la fromagerie ainsi que la maison. Elle permet également de chauffer l'eau utilisée dans la maison, en salle de traite et en fromagerie.

L'entretien des haies et des arbres de l'exploitation en hiver permet l'accès à une ressource gratuite. La mise en copeau se fait par la suite grâce à la Cuma. Le broyage coûte 2500€ pour 400m³ de copeaux. L'exploitation consomme 80m³ de copeaux par an.

L'investissement initial a été de 11 000€ HT sans compter la main d'œuvre. Aujourd'hui sur des projets de chaudière à granulés ou à bûches il faut prévoir 15 à 25k €, pour une chaudière à plaquettes dimensionnée pour un élevage compter 70 à 130k €.



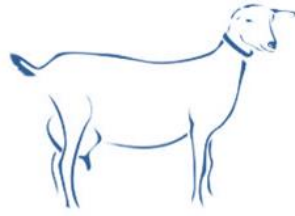
Chaudière à copeaux de bois et local de stockage des copeaux. Source Eilyps

Jérémy Palluault : éleveur de 750 chèvres et 90 bovins viande, 3 UMO.

Installation en 2022 d'un pré refroidisseur à lait pour un coup de 8 525€, ainsi qu'un chauffe-eau thermodynamique d'une capacité de 500 litres. Il sert aussi de stockage pour l'eau d'abreuvement entre les 2 traites et de complément en eau tempérée. Il a coûté 4 847€. Enfin une cuve de stockage pour l'eau d'abreuvement à une température autour de 15°C vient compléter l'installation pour un montant de 7 571€.

Il existe donc différentes solutions plus ou moins coûteuses pour réduire sa consommation d'énergie ou pour autoproduire son énergie en élevage caprin. Ces investissements peuvent paraître superflus mais lorsque les cours de l'énergie augmentent fortement ils peuvent se révéler gage de résilience.

Formations/journées d'échange/visites



A D E C

Association pour le Développement de l'Elevage Caprin

1er juin : journée intergroupe

Journée d'échange commune aux différents groupes du Poitou Charentes (16,17,79,86)

Cette année, rendez vous dans la Vienne afin de découvrir les exploitations de Mr Clochard et de l'EARL de l'Etang. Un pique nique convivial est prévu le midi.

Fin septembre : adaptation du système fourrager au changement climatique

En 2022, les récoltes de fourrages ont été impactées par la sécheresse, certains ont pu compléter la ration avec les stocks de 2021 mais d'autres ont été contraints d'acheter du fourrage. Des années comme celle-ci risquent de se répéter, aussi il faudra surement adapter son système fourrager. Cette journée vise à échanger autour des solutions possibles.

Début décembre : adaptation des bâtiments et de la conduite d'élevage au changement climatique

Durant l'été 2022, les chèvres ont souffert de la chaleur, les lactations ont été impactées, la reproduction également. Cette journée permettra de mettre en évidence toutes les conséquences de la chaleur sur les chèvres et d'identifier des pistes à la fois sur l'aménagement des bâtiments mais aussi sur la conduite d'élevage pour réduire ces impacts.

A définir : visite d'une laiterie

Contact : Alizée BRETON, animatrice de l'ADEC
06 79 42 74 47

Nos Partenaires

